

# HANDICAP VISUEL



## DÉFINITION

Il s'agit de personnes dont les capacités visuelles peuvent être perturbées.

Ce type de situation de handicap peut être « visible » quand ces personnes ont recours à du matériel spécifique (cane blanche ou jaune), mais parfois moins visible en raison de l'absence de matériel spécifique visible.

Nous pourrions ainsi rencontrer des personnes non voyantes (cécité totale) ainsi que des personnes mal-voyantes avec différents types de troubles visuels.

## IMPACT

L'impact sur les aptitudes de la personne en situation de handicap visuel concernera principalement les actions perceptives :

- se repérer, accéder à l'information
- interagir
- détecter les danger, les obstacles

## POINTS DE VIGILANCE

Il faudra être attentif à :

- la qualité des cheminements (revêtement, obstacles, repère podotactile, braille...)
- la qualité des équipements (type, atteintes...)
- la qualité du guidage
- la qualité d'éclairage, contraste, voir [Fiche 12](#).

**Signalétique & Information**



POUR ALLER PLUS LOIN :  
[WWW.GUIDE-LOGEMENTS-ACCESSIBLES.FR](http://WWW.GUIDE-LOGEMENTS-ACCESSIBLES.FR)



EN PARTENARIAT AVEC



Dans l'optique de la construction pour tous, ce guide, à destination des organismes Hlm, s'attache à proposer des aménagements et des conseils qui ne stigmatisent pas le logement. Il propose également des solutions conceptuelles pour offrir un logement que le locataire pourra facilement adapter avec ses propres produits d'assistance. Ce guide ne se substitue pas à la responsabilité du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre dans le choix de la conception des logements et des solutions techniques retenues.